



Saisie attribution à réaliser ?

Par **manu92**, le **22/07/2024** à **22:20**

?Bonjour,

Les Prud'hommes m'ont donné raison face à un employeur.

Il devait me régler 10 000€.

Comme l'ensemble des sommes jugées n'avaient pas été payées, j'ai demandé une saisie par un commissaire de justice pour un montant de 4 000€.

Le commissaire a procédé à deux saisies : une de 3 000€ et une de 1 000€.

L'employeur a contesté la première saisie, pas la seconde.

L'employeur a réglé 500€ après la première saisie, mais avant la contestation auprès du juge.

L'employeur a donné au juge des éléments indiquant qu'il me devait 500€ (et pas 4 000€) et qu'il ne me devait plus rien.... oubliant les intérêts de retard des 500€.

Le juge devra décider si la saisie est abusive ou non.

Pour démontrer ma bonne foi, je pense qu'il est préférable de ne pas réaliser la seconde saisie de 1 000€, même si elle n'a pas été contestée et que légalement je le pourrai.

Qu'en pensez vous ?

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **23/07/2024** à **20:06**

Bonjour,

à toutes fins utiles, voici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/recouvrement-creance-abus-saisies-commis-33201.htm>